La Bernache cravant
journal municipal

Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Novembre 2026 Année 13, nº11



Équipage du *N/M Peter Fraser*, fin de saison 2026

Crédit : Joanie Harrison

Mot de la mairesse — Page 2 à 6
Conseil du 14 novembre 2026 — Page 2 à 6
Portrait de comité – — Page 2 à 6
STQ-Rencontre citoyenne — Page 7 à 12
Santé et sécurité — Page 7 à 12
Restauration d'une stèle — Page 7 à 12
Horaire hélico — Page 13 à 20
Éviter les chutes — Page 13 à 20
Urgence médicale — Page 13 à 20
Comité des usagers — Page 13 à 20
Bloc-notes — Page 21 à 22
Babillard — Page 21 à 22

Île Verte
Notre-Dame-des Sept-Douleurs

MOT DE LA MAIRESSE

Bonjour,

C'est déjà la fin de notre trop courte saison de navigation. Le **MV *Peter-Fraser*** a effectué sa dernière traversée samedi 7 novembre dernier, cédant ainsi la place au transport héliporté.

Comme chaque année, nous constatons que le traversier pourrait facilement poursuivre ses opérations pendant quelques semaines supplémentaires, sans difficulté particulière liée aux conditions météorologiques.

Le problème a été abordé à plusieurs reprises avec la Société des traversiers du Québec (STQ) qui travaille actuellement à trouver des solutions pour prolonger la saison de navigation afin que les résidents puissent bénéficier plus longtemps de ce service essentiel.

Décès de Mme Martine Vally :

Nous avons appris avec une grande tristesse le décès de **Mme Martine Vally**, épouse de M. Pierre-Henry Fontaine. En ces moments douloureux, nous tenons à transmettre à M. Fontaine, à ses filles Marion et Pascale, ainsi qu'à tous les autres membres de sa famille, nos plus sincères condoléances. Nos pensées les accompagnent dans cette épreuve.

Préparation du budget 2027 :

Nous sommes en plein travail de préparation du budget 2027, lequel sera adopté lors de la séance du conseil du 12 décembre prochain.

Pavillon Armand Lafrance :

Un des derniers bâtiments à devoir faire l'objet de travaux de restauration et de rénovation est le Pavillon Armand Lafrance occupé par le comptoir gourmand. Nous avions déposé une demande d'autorisation auprès du MCC, au mois de juillet dernier. Nous venons de recevoir les orientations du ministère pour les interventions autorisées. Nous sommes actuellement à la recherche d'une firme d'architecte pour procéder à la préparation des plans et devis pour une recherche de financement et pour les travaux planifiés en 2028.

Page titre (photo) :

La page titre montre les membres de l'équipage du MV Peter-Fraser qui saluent les résidents lors des dernières traversées. Nous leur rendons ce salut et leur disons à l'année prochaine. De gauche à droite: Benoit Toussaint (lieutenant), Rémi Bélanger (capitaine), Léa Mas (matelot), Martin Vachon (chef mécanicien), Samuel Forest (matelot) et Yves-François Élime (chef mécanicien).

Membres de l'équipage qui ne sont pas sur la photo : Miguel Thibault (capitaine senior) Bryan Prevost (lieutenant), Joel Batoge (chef mécanicien), Caroline Denis (matelot), Charlyne Cayer (matelot), Stephane Labrie (Inter-traverse), François Dorval (matelot) et Josian Vogelweith (matelot).

MOT DE LA MAIRESSE

Système d'évacuation des eaux usées du Centre de tri :

Nous venons de procéder à l'installation d'une fosse fermée pour les eaux usées du centre de tri. Le volume d'eau utilisé est minime et ne concerne qu'une cuve utilisée pour le lavage des mains et des contenants souillés. Nous devions tout de même trouver une solution pour capter ces eaux grises.

Amélioration de la visibilité, Chemin du Phare :

Nous préparons les documents d'appel d'offres pour le concassage d'un pan de roche adjacent au Chemin du Phare. Ces travaux sont prévus dans la courbe près de l'intersection avec le Chemin de l'île.

Cette première phase des travaux ne prévoit aucune intervention majeure sur le chemin lui-même. Toutefois, nous allons profiter de l'occasion pour élargir légèrement le chemin à cet endroit.

L'objectif principal des travaux est d'améliorer la visibilité dans la courbe afin que les automobilistes puissent mieux apercevoir les véhicules circulant en sens inverse. Cette intervention contribuera ainsi à améliorer la sécurité des usagers du Chemin du Phare.

Aménagements divers sur le site de l'héliport de l'Île :

La Municipalité a pris à sa charge l'aménagement **d'une aire de stationnement additionnelle à l'ouest de l'héliport**. Comme rien n'est jamais simple, nous avons dû signer une entente d'occupation avec le ministère des Transports, propriétaire du terrain, et engager la responsabilité de la Municipalité pour tout ce qui arrivera sur ce bout de terrain.



Nous avons installé un ponceau, entre le chemin et le terrain, ce qui permet aux résidents d'accéder au terrain pour y stationner leur motoneige. Ce stationnement sera réservé aux motoneiges pour les périodes de longue durée lorsqu'il y aura de la neige.

Comme l'espace de stationnement est limité, il faudra éviter de laisser des véhicules automobiles dans le stationnement de l'héliport cet hiver.

Au terme de plusieurs échanges avec le MTQ, la Municipalité construira aussi, à ses frais, un **abri à bagages**. Les bagages en transit seront entreposés dans l'abri, plutôt que déposés au sol sans protection comme ça se fait actuellement. Nous avons conclu que d'agir nous-mêmes est la meilleure façon d'améliorer les installations accessoires à l'héliport de l'Île.

Je vous souhaite un bel hiver, au plaisir de vous rencontrer sur l'Île,

Louise Newbury, mairesse

SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

14 novembre 2026

Affaires en cours

- Autorisation de paiement de la somme de 9 600,41 $ (TTI) à Entreprises Camillie Dumont, pour l'achat et l'installation d'une fosse de rétention fermée neuve de 750 gallons desservant le centre de tri.

Affaires nouvelles

- Dépôt des états financiers comparatifs au 31 octobre 2026.
- Autorisation de paiement de la somme de 804,83 $ (TTI) à Constructions CCLM Inc., pour des travaux de réparation de la couverture de la maison du Gardien.
- Autorisation de paiement de la somme de 522,81 $ (TTI) à Mme Geneviève Boudreault, pour des travaux de stylisme du rez-de-chaussée du bureau municipal.
- Confirmation de la collaboration (contribution en nature) de la municipalité au projet de mise en valeur les Îles bas-laurentiennes, au cours du printemps 2027.
- Octroi d'un contrat à M. Michaël Lajoie-Fraser pour la coupe de 400 balises au coût de 2,00 $ par balise pour un montant maximum de 800 $ (TTI).
- Réception des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux.
- Fixation du coût du loyer du logement de fonction à 410 $ mensuellement (décembre 2025 à avril 2026).

Urbanisme

- Autorisation de la demande des propriétaires concernant la construction d'un bâtiment de résidence principale et d'un bâtiment secondaire, situé au 8003, Chemin de l'île.
- Autorisation de la demande de la propriétaire concernant la construction d'un mini-chalet (refuge), situé au 7301, Chemin de l'île.

Trésorerie

- Adoption des comptes présentés à ce jour au montant total de 62 770,51 $. Les salaires nets représentent 13 465,70 $.



L'enregistrement de la séance du conseil est en ligne sur le site web municipal :

- www.ileverte-municipalité.com

PORTRAIT DE COMITÉ – Comité du budget participatif

Objectif



Le budget participatif est une initiative mise en place par la Municipalité afin de permettre aux citoyens de participer activement au développement et à l'amélioration de leur milieu de vie.

Depuis maintenant deux ans, cette démarche offre aux résidents l'occasion de proposer des projets concrets répondant aux besoins de la communauté et contribuant à rendre notre municipalité encore plus agréable à vivre.

Le comité du budget participatif, composé de deux membres du conseil municipal et de quatre citoyens, veille au bon déroulement du processus. Dans un premier temps, les membres du comité ont élaboré les critères de base pour qu'un projet soit admissible.

En début d'année, un appel de propositions est transmis aux résidents par la Municipalité. Après le dépôt des projets, le comité se rencontre pour analyser les projets soumis afin de s'assurer qu'ils répondent aux critères détaillés dans l'appel de propositions et qu'ils respectent le budget accordé par la Municipalité. Les projets retenus sont par la suite soumis au vote de la population. L'objectif demeure le même d'une année à l'autre : offrir aux citoyens un pouvoir de décision concret sur une partie du budget municipal et encourager leur implication dans la vie collective.

Une idée citoyenne qui prend vie

Lors de la première année du programme, aucun projet n'avait été soumis. Bien qu'aucune initiative n'ait pu être réalisée à ce moment-là, cette première expérience a permis de faire connaître le budget participatif auprès de la population.



Cette année, plusieurs propositions ont été déposées, démontrant un intérêt grandissant pour cette démarche citoyenne. Après l'analyse des projets reçus, un seul répondait à l'ensemble des critères d'admissibilité. Il n'a donc pas été nécessaire de tenir un vote populaire. Le projet retenu, proposé par Lucille Vien et Lyne Boyer, visait l'achat et l'installation de bancs le long du chemin de l'Île afin d'offrir aux marcheurs des endroits où s'arrêter et se reposer.

PORTRAIT DE COMITÉ – Comité du budget participatif



Grâce au budget participatif, trois bancs ont été achetés et installés. Devant l'appréciation du projet, la Municipalité a également fait l'acquisition de quatre bancs supplémentaires afin de compléter l'aménagement et de permettre une meilleure répartition des haltes tout le long du chemin de l'Île.

Réalisé l'été dernier, ce projet offre désormais aux citoyens et aux visiteurs des lieux de repos qui leur permettent de profiter pleinement du paysage lors de leurs promenades. Pour assurer leur préservation, les bancs ont été retirés durant la saison hivernale, à l'exception de celui situé dans la Côte du Portage, qui demeurera accessible toute l'année.

Comment s'impliquer

Le budget participatif est avant tout une démarche citoyenne dont le succès repose sur l'engagement des résidents. En proposant des projets, en partageant leurs idées, en participant aux consultations ou encore en votant lorsque plusieurs projets sont admissibles, les citoyens contribuent à façonner l'avenir de la communauté. Le comité invite donc tous les résidents à réfléchir aux améliorations qu'ils aimeraient voir dans leur municipalité et à participer aux prochaines éditions du budget participatif.

Membres du comité

- Claude Daoust, citoyen
- Marie Gagné, citoyenne
- Pierre Fraser, citoyen
- Anne Bérubé, citoyenne
- Louise Newbury, mairesse
- Joanie Harrison, conseillère municipale



SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Rencontre des citoyens de l'île



Le 29 octobre dernier, M. Sameh Melki, directeur des traverses de L'Isle-aux-Grues et de l'île Verte, ainsi que Mme Anne-Josée Cameron, conseillère aux relations avec les communautés de la STQ, sont venus à la rencontre des citoyens de l'île. Étaient également présents Mme Louise Newbury, mairesse, M. Gérald Dionne directeur général de la municipalité et M. Bastien Vézina, directeur de la Société Inter-Rives. Près d'une quinzaine de personnes ont assisté à cette rencontre, qui s'est tenue au Centre communautaire de l'île, offrant ainsi une occasion aux résidents d'exprimer leurs préoccupations concernant les traverses maritime et aérienne. Voici un sommaire des différents points abordés et quelques réponses (R) et commentaires (C):

Transport maritime :

- **Quai de L'Isle-Verte** : Ajout de mobilier, surtout de bancs pour permettre aux utilisateurs de s'asseoir durant l'attente du traversier. (R) La STQ évalue la possibilité d'installer du mobilier extérieur dès la prochaine saison.
- **Prolongation de la saison** : forte demande pour prolonger la saison du traversier.
  - Discussion sur l'ajout de balises qui permettraient de prolonger la saison, en automne, après l'enlèvement des balises de la Garde côtière.
  - Vérifier si les balises peuvent être enlevées par hélicoptère pour prolonger la saison.
  - Alternatives proposées: Sous-traiter l'installation et l'enlèvement des balises au privé.
  - (R): La STQ explore la possibilité d'ajouter des balises qui pourraient demeurer en place plus longtemps après le retrait des balises de la Garde-Côtière.
- **Gare fluviale – sécurité** : Améliorer la sécurité autour des zones d'embarquement et de débarquement, de la terrasse et des escaliers qui mènent dans l'aire d'attente des véhicules. Il est suggéré de déplacer l'escalier. (R) Bastien Vézina : La sécurité a été augmentée par divers aménagements et l'installation d'un miroir convexe est en planification.
- **Développement durable** : Questionnement sur le mode de fonctionnement du traversier en fonction de l'adaptation souhaitée par rapport aux changements climatiques.
  (R) Le traversier n'est plus un navire hybride électrique, car les batteries ont atteint leur durée de vie utile. De plus, le courant disponible sur l'île n'est pas adéquat. Pas de changement planifié à court ou à moyen terme. Marie-Josée Cameron explique que la STQ a une stratégie de développement durable élaborée dans sa *Politique de développement durable* ainsi que dans son *Plan d'action de développement durable 2023-2028,* disponibles sur leur site web.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Rencontre des citoyens de l'île

- **L'Archipel** : Appréciation de l'Archipel et encouragement pour une utilisation régulière comme bateau complémentaire.
- **Transport d'essence et de diesel** :
  - Les normes de Transports Canada limitent les possibilités d'approvisionnement en carburant. Actuellement le transport est permis pour un maximum de 3 piétons.
  - Le transport de carburant devrait être adapté aux besoins de la communauté insulaire.
  - M. Melki mentionne que ce sont des normes de transport Canada, mais la STQ va regarder pour améliorer la situation. Bastien Vézina nous informe qu'une analyse de risques est en cours pour tenter d'améliorer le transport d'essence.
  - La saison prochaine on devrait avoir l'heure juste pour le transport d'essence.
  - Transport d'essence sur l'Archipel : en principe le transport d'essence n'est pas permis sur l'Archipel, mais à l'occasion, la STQ l'accepte pour accommoder un résident.
  - Le transport de carburant dans des contenants de 200 litres s'est bien déroulé. Ce type de transport pourrait être organisé plusieurs fois par saison considérant la limite permise par traverse. Un résident signale l'importance de ne pas perdre les acquis.
  - Le transport d'essence est toujours permis sur l'hélicoptère.
- **Projet de construction d'un débarcadère à la tête du quai** : Projet reporté à une date inconnue. Pas prévu à court ou à moyen terme.

Transport héliporté :

- **Opération :**
  - Reprise des traverses annulées. Le service doit être repris au complet le lendemain.
  - En cas de panne, un autre hélicoptère doit être fourni à l'intérieur d'un délai de 6 heures.
  - S'assurer que l'hélicoptère commence son service sur l'île dès 8h, le matin.
  - Améliorer le service avec un hélicoptère plus grand en période de pointe, comme la période des fêtes. On est pris pour attendre lorsqu'il y a plusieurs personnes et chiens.
  - Développer un moyen de prévenir à l'avance les préposés lorsque plusieurs personnes prévoient voyager par hélicoptère pour améliorer la planification.
  - Commencer le service plus tôt quand tout le monde est déjà à l'héliport, incluant le pilote et le préposé.
  - Tenir compte de l'augmentation du nombre d'utilisateurs. La tendance montre que le service de traverse est de plus en plus sollicité.
  - Donner la priorité aux personnes qui sortent pour des raisons médicales ou pour des rendez-vous médicaux.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Rencontre des citoyens de l'île

- **Rôle et responsabilités des préposés aux bagages**:
  - Qu'est-ce qui est demandé aux préposés et à l'entreprise du service héliporté?
  - Fournir le contact officiel pour informer les équipes en place de notre arrivée.
- **Transport des marchandises essentielles non accompagnées** :
  - M. Melki confirme qu'il y aura deux jours de gratuité pour le transport des marchandises non accompagnées.
  - En cas de tempête, la gratuité est appliquée le lendemain.
- **Modifications au contrat** :
  - Le contrat est de trois ans avec une possibilité de prolongation sur 2 années additionnelles. Le contrat actuel en est à sa 4e année. Il reste une autre année optionnelle.
  - Comme la STQ est le maître d'œuvre, un résident suggère qu'un avenant au contrat est toujours possible pour améliorer le service comme l'ajout, au besoin, d'un plus gros hélicoptère.
  - (R) Sameh Melki : Héli-Express remplit sa tâche en fonction du contrat actuel. Des améliorations pourraient être possibles dans le cadre d'un futur appel d'offres.
- **Gestion des héliports et accompagnement du service héliporté**:
  - Suggestion de confier la coordination et la gestion des héliports et du personnel au sol à la SIRIV. Actuellement ça ne fonctionne pas bien avec le fournisseur.
  - L'environnement de travail pour les préposés sur place est actuellement minimal. On doit nous-mêmes expliquer le fonctionnement aux nouveaux préposés.
  - La construction d'un abri pour l'hélicoptère serait essentielle afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et de réduire l'exposition de l'appareil aux intempéries.
  - (R) Sameh Melki : en réflexion pour un service sur réservation et abri pour hélicoptère. Piste à explorer pour la possibilité de confier la gestion des héliports à la SIRIV.

Général :

- Une résidente demande de permettre à la population de communiquer les questions aux organismes en prévision du CCR. (R) Les questions peuvent être transférées à la Municipalité.
- Consulter les résidents lors de la rédaction du prochain appel d'offres.
- **Opinion de service** : Pour toutes questions ou commentaire au sujet du service, la STQ suggère l'utilisation du service à la clientèle STQ pour les opinions de service via le site de la Société des traversiers du Québec. https://www.traversiers.com/fr/nous-joindre/service-client
- Un résident suggère la création d'un comité de citoyens chargé de recueillir les besoins des utilisateurs et de les transmettre à la STQ. La SIR ne peut assumer ce rôle puisqu'elle agit à titre de mandataire de la STQ.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Rencontre des citoyens de l'île

- Réévaluer l'exigence d'arriver 30 minutes à l'avance, puisqu'elle réduit le temps disponible sur terre ferme. (R) Bastien Vézina souligne toutefois que cette période est nécessaire afin de faire face aux imprévus.
- Coordonner avec la Municipalité l'amélioration de la Côte du Quai-d'en-Bas qui est étroite et dangereuse. Les autos dans la file d'attente sont souvent mal stationnées et les gens discutent dans le chemin.
- **Tarifs** : Demande de réduire le tarif pour les personnes en bas de 65 ans qui résident sur l'île de façon permanente.
- **Tarif familial** : Demande que soit instauré un tarif familial pour les petites familles avec plusieurs enfants.

Stationnement (ministère du Transport) :

- Responsable stationnement Cacouna. MTQ : Problème de congestion dans la zone de débarcadère qui se situe au sud de l'héliport. Les consignes doivent être plus claires pour améliorer la fluidité dans cette zone. Agrandissement du stationnement souhaité et consignes pour l'utilisation des cases de stationnement pour personnes à mobilité réduite doivent être éclaircies.
- Bornes de recharge pour voitures électriques souhaitées.
- Problème de conflit sur le stationnement. Amélioration à faire pour périodes de pointe.

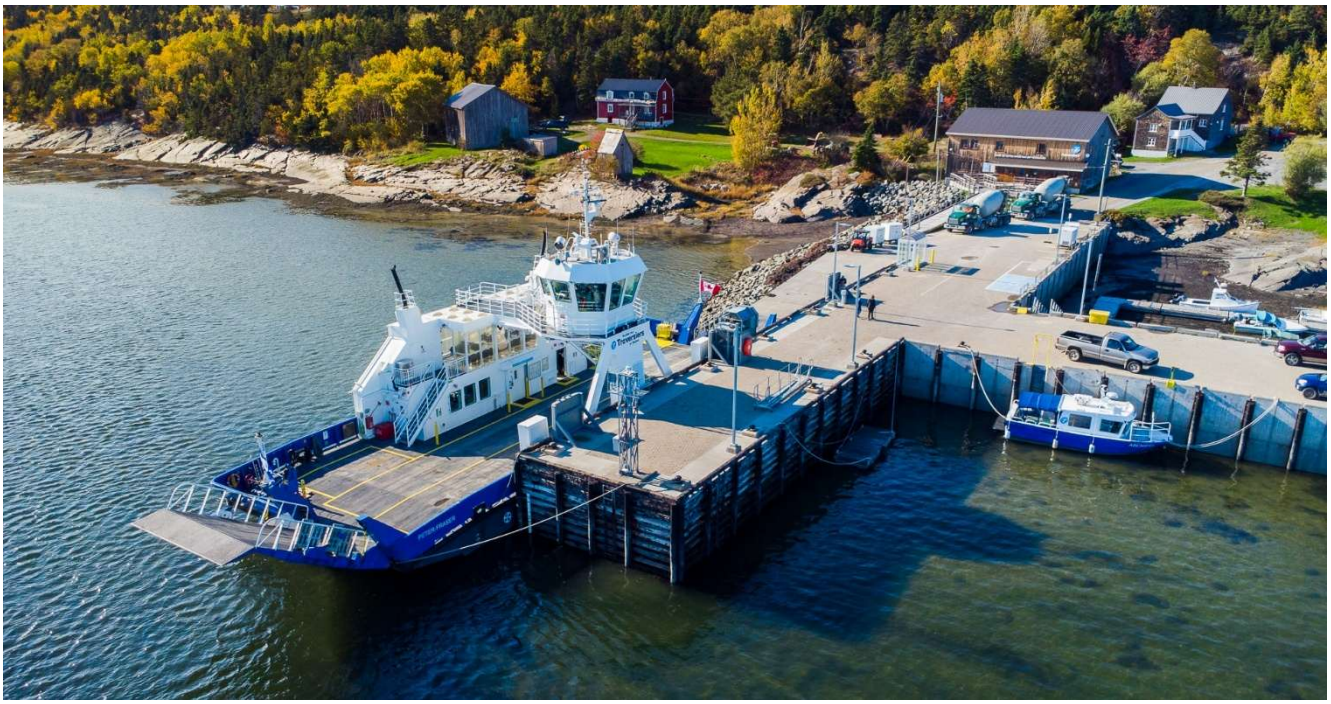

BLIZZARD ET TEMPÊTE D'HIVER



Un blizzard[1] se produit lorsque déferle une vague d'air arctique glacial, amenant de la neige, un froid polaire, des vents violents et une forte poudrerie qui entrave la visibilité. Les blizzards :

- peuvent durer de plusieurs heures à plusieurs jours ;
- sont généralement accompagnés de vents violents ;
- se produisent souvent dans le sud et l'est du Québec, régions particulièrement vulnérables aux chutes de neige abondantes ;
- peuvent faire l'objet d'un avertissement de refroidissement éolien, lorsqu'on prévoit que des températures très basses (−35 °C ou inférieures) combinées à du vent sont susceptibles de rendre les conditions extérieures dangereuses pour l'activité humaine ;
- peuvent faire l'objet d'un avertissement de tempête de vent, lorsqu'on prévoit que des vents atteindront une vitesse constante de 65 à 75 km/h, et 90 à 100 km/h par rafales ;
- peuvent entraîner des chutes de neige abondantes causant l'endommagement ou l'effondrement de toits.

Ce qu'il faut faire :

- Quand une tempête hivernale sévit, restez à l'intérieur. Si vous devez sortir, habillez-vous en conséquence. L'enveloppe extérieure de vos vêtements devrait être hydrofuge et couper le vent. Le manteau devrait être muni d'un capuchon. Portez des mitaines — elles sont plus chaudes que des gants — et surtout, couvrez-vous la tête puisque la majeure partie de la chaleur corporelle se perd notamment par la tête.
- En terrain découvert, la visibilité peut être presque nulle lorsqu'un blizzard fait rage ou en cas de forte poudrerie, et il est très facile de s'égarer.
- N'essayez donc pas de vous rendre à pied à un autre bâtiment, à moins d'avoir installé un cordage ou un autre dispositif pour vous guider.
- Si vous devez voyager pendant une tempête hivernale, faites-le pendant la journée et informez quelqu'un de votre itinéraire et de l'heure à laquelle vous prévoyez arriver.
- Si vous êtes pris dans un blizzard ou une tempête de neige, restez dans votre voiture. Laissez pénétrer de l'air frais dans la voiture, en entrouvrant la fenêtre du côté abrité du vent. Vous pouvez faire tourner le moteur pendant une dizaine de minutes chaque demi-heure, si le système d'échappement est en bon état. Méfiez-vous des gaz d'échappement et vérifiez périodiquement que le tuyau d'échappement n'est pas obstrué par la neige. Rappelez-vous : le monoxyde de carbone est inodore et peut être mortel.
- Faites de l'exercice de temps à autre pour activer la circulation dans les mains et les pieds. Si vous pelletez la neige autour de votre véhicule, ne vous exténuez pas.

[1] Source : Tempête violente, Que faire? Brochure du Gouvernement du Canada.

RESTAURATION D'UNE STÈLE

Il m'arrive parfois de visiter notre charmant cimetière de l'île Verte où ceux qui sont parti sur « l'autre rive » y sont si bien accueilli. A gauche en entrant je remarquais souvent une belle pierre tombale blanche au nom d'une jeune femme partie bien trop tôt, probablement à la suite d'un accouchement difficile, comme cela arrivait malheureusement très souvent il n'y a pas si longtemps. D'ailleurs ceci se remarque bien si on note les dates de décès des femmes il y a un siècle ou plus; elles disparaissaient soit jeunes, soit bien âgées, contrairement aux hommes. J'ai demandé à de nombreux insulaires si elles/ils savaient qui était cette jeune femme; mais la mer, le vent, les vagues et les plus de cent passages des oies blanches ont effacé sa mémoire. Et voici qu'après notre dernier hiver rigoureux sa tombe était renversée après plus d'un siècle de farouche résistance à notre nature implacable. Je remercie Robert Dumas pour avoir restauré la tombe de Angela Fraser et Régis Caron pour avoir contacté Robert pour effectuer ce travail délicat auquel je contribue indirectement. Sa mémoire repose à nouveau avec son nom gravé et des dates associées, sur une pierre restaurée et blanche comme neige et nuages, arrondie au-dessus telles les collines et petites îles au loin. Requiescat in pace Angela.

Marc Prentki



J'ai reçu une invitation de la part de mon ami Régis Caron, connaissant bien mon métier de tailleur de pierre naturelle, pour restaurer une pierre tombale qui se trouve dans le cimetière de l'île. C'est avec un grand plaisir que j'ai accepté puisque tout ce qui concerne le patrimoine, que ce soit architectural ou autre, façonné dans la pierre naturelle, me tient à cœur. L'opération de restauration de base a consisté en un nettoyage abrasif à gros grain pour enlever le plus de saleté incrustée possible. Ensuite avec un ciseau à pierre, chaque lettre et chiffre a été gratté et redéfini (sculpté) à la main afin de rendre la clarté aux écritures. Parfois, il peut être nécessaire d'utiliser une colle spéciale pour remodeler le lettrage ou corriger des fissures ou éclats. Ce ne fut pas le cas dans ce cas-ci. La touche finale est de poncer avec un grain fin pour redonner un fini lisse et repousser les saletés le plus longtemps possible.

Finalement, pour remettre la pierre sur son socle, il a fallu couper une section de la partie inférieure du monument qui était cassé à la base, d'où la raison pourquoi l'inscription RIP a été partiellement enlevée. Le socle a dû être redressé avec du remblai afin de le remettre de niveau pour ensuite y déposer dans l'insertion, le monument, le coller et le colmater à la base pour éviter l'infiltration d'eau. Cela dit, en plus de prendre le temps pour redonner à la pierre tombale son éclat d'antan, je me suis surpris, tout en effectuant le travail, à penser et à me questionner sur qui était cette personne qui repose sous cette pierre, quelle était son histoire, qu'avait-elle vécue pour décéder si jeune. Bien évidemment sans obtenir de réponse. Mais n'empêche, je pensais à elle. Je me rends compte à quel point il est fascinant de visiter le cimetière et y lire toute l'histoire au travers des siècles.



Merci à la personne qui a initié le projet pour son respect à maintenir la mémoire de ceux qui ont bâtis l'île. Merci à Régis, de m'avoir permis de vivre cette belle expérience, ce fut un honneur.

Robert Dumas

HORAIRE DU TRANSPORT HÉLIPORTÉ

Source : horaire diffusé sur le site d'Héli-Express

Horaire régulier
Du 4 novembre 2026 au 28 février 2027

Jour	Avant-midi	Après-midi
Lundi	8H à 9H30	14H à 15H30
Mardi	Aucun vol **	Aucun vol **
Mercredi	8H à 11H	14H à 15H30
Jeudi	8H à 11H	14H à 15H30
Vendredi	8H à 9H30	13H30 à 15H30
Samedi (sauf ci-dessous)	Aucun vol **	Aucun vol **
2e et 4e samedi du mois	8H à 9H30 (sur réservation 48H)	Aucun vol
Dimanche	Aucun vol	13H à 15H30

****Sauf en cas d'annulation de service le jour précédent: S'il y a annulation du service durant une demi-journée ou une journée entière, le service doit être repris le lendemain selon le même l'horaire que la journée affectée par l'annulation.**

Transport gratuit de marchandises alimentaires non accompagnées

Pour les **résidents permanents**, un service de transport gratuit des marchandises alimentaires non accompagnées sera offert selon l'horaire suivant :

- **Mercredi et jeudi – Les marchandises non-accompagnées devront être livrées à l'héliport en avant-midi et seront transportées après le bloc du matin, entre 11h et 11h30.**

Contact (par message texto / SMS) : Michael Fraser : 1-418-860-7425

À contacter pour effectuer les réservations, lorsque requises, et faciliter la planification des traversées en indiquant aux préposés votre heure d'arrivée ainsi que le nombre de voyageurs attendus.

HORAIRE DU TRANSPORT HÉLIPORTÉ

Source : horaire diffusé sur le site d'Héli-Express

Horaire spécial Période des fêtes		
Jour	**Avant-midi**	**Après-midi**
23 déc 2026	8H à 11H	14H à 15H30
24 déc 2026	8H à 11H	Aucun vol
25 déc 2026	Aucun vol	Aucun vol
26 déc 2026	Aucun vol	12H à 15H30
27 déc 2026	8H à 11H	14H à 15H30
28 déc 2026	8H à 11H	14H à 15H30
29 déc 2026	8H à 9H30	14H à 15H30
30 déc 2026	8H à 11H	14H à 15H30
31 déc 2026	8H à 11H	Aucun vol
01 janv 2027	Aucun vol	Aucun vol
02 janv 2027	Aucun vol	12H à 15H30
03 janv 2027	8H à 9H30	13H à 15H30
04 janv 2027	Retour à l'horaire régulier.	

Notes importantes **:** L'achalandage est considérablement plus élevé pendant la période des Fêtes, tout comme le volume de bagages transportés. Afin d'éviter les délais et de réduire le risque de manquer votre traversée, nous vous recommandons de prévoir suffisamment de temps pour votre arrivée à l'héliport de l'île et à l'héliport de Cacouna. Dans la mesure du possible, privilégiez les traversées en avant-midi afin de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre.

HORAIRE DU TRANSPORT HÉLIPORTÉ

Source : horaire diffusé sur le site d'Héli-Express

Horaire spécial
Semaine de relâche

Jour	Avant-midi	Après-midi
27 février 2027	8H à 11H	Aucun vol
28 février 2027	Aucun vol	13H à 15H30
6 mars 2027	8H à 9H30	Aucun vol
7 mars 2027	8H à 11H	13H à 15H30

Horaire spécial
Fête de Pâques 2027

Jour	Avant-midi	Après-midi
26 mars 2027	8H à 9H30	15H à 17H
27 mars 2027	8H à 11H (sur réservation 48H)	Aucun vol
28 mars 2027	Aucun vol	Aucun vol
29 mars 2027	8H à 9H30	12H à 15H30

Notes importantes **:** L'achalandage est considérablement plus élevé pendant la semaine de relâche et la fin de semaine de Pâques, tout comme le volume de bagages transportés. Afin d'éviter les délais et de réduire le risque de manquer votre traversée, nous vous recommandons de prévoir suffisamment de temps pour votre arrivée à l'héliport de l'île et à l'héliport de Cacouna. Dans la mesure du possible, privilégiez les traversées en avant-midi afin de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre.

HORAIRE DU TRANSPORT HÉLIPORTÉ

Source : horaire diffusé sur le site d'Héli-Express

Printemps
Du 1 mars 2027 à la reprise du service maritime

Jour	Avant-midi	Après-midi
Lundi	8H à 9H30	15H30 à 17H
Mardi	Aucun vol **	Aucun vol **
Mercredi	8H à 11H	15H30 à 17H
Jeudi	8H à 11H	15H30 à 17H
Vendredi	8H à 9H30	15H à 17H
Samedi (sauf ci-dessous)	Aucun vol **	Aucun vol **
2e et 4e samedi du mois	8H à 9H30 (sur réservation 48H)	Aucun vol
Dimanche	Aucun vol	13H à 15H30

****Sauf en cas d'annulation de service le jour précédent: S'il y a annulation du service durant une demi-journée ou une journée entière, le service doit être repris le lendemain selon le même l'horaire que la journée affectée par l'annulation.**

Transport gratuit de marchandises alimentaires non accompagnées

Pour les **résidents permanents**, un service de transport gratuit des marchandises alimentaires non accompagnées sera offert selon l'horaire suivant :

- **Mercredi et jeudi – Les marchandises non-accompagnées devront être livrées à l'héliport en avant-midi et seront transportées après le bloc du matin, entre 11h et 11h30.**

Contact (par message texto / SMS) : Michael Fraser : 1-418-860-7425

À contacter pour effectuer les réservations, lorsque requises, et faciliter la planification des traversées en indiquant aux préposés votre heure d'arrivée ainsi que le nombre de voyageurs attendus.

HORAIRE DU TRANSPORT HÉLIPORTÉ

Informations complémentaires

Transport gratuit de marchandises alimentaires non accompagnées

Pour les **résidents permanents**, un service de transport gratuit des **marchandises alimentaires non accompagnées** sera offert par la STQ selon les informations suivantes :

- **Journée de gratuité :** Mercredi et jeudi – Les marchandises alimentaires non accompagnées devront être livrées à l'héliport en avant-midi et seront transportées après le bloc du matin, entre 11h et 11h30 ou durant le bloc du matin lorsque l'achalandage le permet.
- **Contenants** : Les marchandises alimentaires devront être transportées dans des sacs d'épicerie réutilisables ou dans des boîtes de dimensions comparables. Les boîtes de grand format ne seront pas admissibles au programme.

Installation d'un réfrigérateur et d'un congélateur à l'héliport de Cacouna



Conformément à l'action 3.3 de son **Plan d'action de la Politique familiale et des personnes aînées**, la Municipalité a obtenu l'autorisation du **ministère des Transports du Québec (MTQ)** pour installer un congélateur et un réfrigérateur à l'héliport de Cacouna. Ces équipements visent à offrir un soutien aux citoyens qui doivent demeurer sur la terre ferme en raison de l'annulation de traversées ou de délais d'attente prolongés, leur permettant notamment de pouvoir conserver leurs denrées alimentaires.

Lors de l'utilisation, il faudra utiliser les équipements de façon responsable et en fonction des consignes suivantes :

- **Optimisation de l'espace :** Placer les aliments de façon optimale pour que les équipements puissent servir à un maximum de personnes.
- **Ne pas laisser de traces** : Maintenir les équipements propres en tout temps. En cas de déversement, procéder au nettoyage.
- **Utilisation de courte durée** : Les équipements ne doivent servir que pour de l'entreposage ponctuel et de courte durée.
- **Épicerie** : L'épicerie pourra déposer les aliments qui doivent rester au froid. Il faudra cependant coordonner la livraison sur l'île avec le préposé à l'embarquement.
- **Identification** : Bien identifier les marchandises déposées dans le congélateur ou le réfrigérateur. En cas de problème, on doit pouvoir contacter les propriétaires de ces marchandises.
- **Produits alimentaires** : Ces équipements sont réservés pour l'entreposage de produits alimentaires seulement.

ÉVITER LES CHUTES



Nous offrons des ateliers aux 65 ans et plus sur le territoire de la MRC de RDL.

Ces ateliers sont centrés sur les bonnes pratiques pour éviter les chutes chez les aînés et sont subventionnés par les Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale.

Notre formateur Kinésiologue Loïc Breuzin pourrait se déplacer dans votre municipalité afin d'y offrir ces 16 ateliers de 2 heures incluant 30 minutes d'activités physiques adaptées.

Nous démarrons des cohortes sur demande jusqu'à la fin 2027 selon le principe des premiers arrivés.

Vous devez former, dans votre municipalité, un groupe de 8 personnes minimum intéressées à participer aux ateliers et nous fournir un local disponible idéalement pour 2 heures par semaine sur une plage fixe situées entre le lundi et le jeudi de 9h à midi ou de 13h à 15h.

Nous nous chargeons par la suite de communiquer avec les personnes intéressées pour le suivi, la date du début des cours et la prestation des ateliers, le matériel.

Pour plus de détails :
Josée Ouellet, directrice générale
Coop de solidarité santé Saint-Hubert
23, chemin Taché est, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (Québec), G0L 3L0
Bureau: 418-497-3903 poste # 1 \ Cellulaire: 418-867-9177
Courriel : dgcoopsante@gmail.com

URGENCE MÉDICALE

Urgence médicale, accident ou sinistre avec blessés

Contactez sans tarder le 911. Via le 911, la CAUREQ prend votre appel en charge et mobilise les intervenants locaux (premiers répondants et infirmier - infirmière) à l'aide de téléavertisseurs alphanumériques. À la réception de l'alerte, ces derniers se déplacent, aussi rapidement que possible, vers l'adresse indiquée.

Téléphones d'urgence

- CLSC: 1-418-898-2248 et Cellulaire: 1-418-863-2941
- Centre antipoison : 1-800-790-2424
- Hôpital (Centre hospitalier du grand Portage) : 1-418-868-1000
- Info-santé: 811
- Sûreté du Québec: 1-418-862-6303

Défibrillateurs (Emplacements sur l'île) :

- CLSC
- Salle communautaire
- Chapelle du bureau municipal (en hiver)
- Comptoir gourmand (en été)
- Héliport de l'île
- Gare fluviale (saison traversier)
- Traversier (saison traversier)
- Toilette du centre de récupération (en hiver)
- Au 701 Chemin de l'île (Bout-d'en-Bas)



Premier répondant



Une équipe de premiers répondants de niveau PR3 élargi est en place pour seconder l'infirmière lors d'interventions d'urgence. Ces derniers sont formés pour offrir les premiers soins et transporter les personnes malades ou blessées vers le CLSC ou en dehors de l'île.

La municipalité désire former une nouvelle cohorte. Pour celles et ceux qui souhaitent s'impliquer au sein de l'équipe des premiers répondants, la formation initiale requise pour obtenir le statut de PR3 élargi s'élève à 75 heures (60 h formation + 15 h déplacement). Par la suite, une formation annuelle de 36 heures est requise pour le maintien des compétences.

Contacter Gérald Dionne à dg-mun_ndsd@ileverte.qc.ca

COMITÉ DES USAGERS



Le **Comité des usagers des installations de Rivière-du-Loup** (rattaché au CISSS du Bas-Saint-Laurent) protège les droits, la qualité et la satisfaction des usagers des services de santé et des services sociaux de la région.

BLOC-NOTES MUNICIPAL

AVIS AUX ORGANISMES ET COMITÉS DE L'ÎLE
DATE DE TOMBÉE

La date pour nous faire parvenir votre article pour le journal municipal est le **20** de chaque mois à **17 h**.

Merci de bien vouloir nous transmettre le tout par courriel, à mun_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca en format Word. Pour les photos à joindre à votre article, les transmettre dans leur format original avec une bonne résolution.

Retrouvez-nous sur le Web!

www.ileverte-municipalite.com

Tourisme:

www.ileverte-tourisme.com

Décembre 2026 : Présence de la direction générale, services et autres.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Bureau municipal	2 Télétravail	3 Télétravail	4 Télétravail	5 Séance ordinaire
6	7 Bureau municipal	8 Bureau municipal	9 Télétravail	10 Télétravail	11 Télétravail	12 Session spéciale - Budget-
13	14 Bureau municipal	15 Bureau municipal	16 Fermé	17 Fermé	18 Fermé	19
20	21 Fermé	22 Fermé	23 Fermé	24 Fermé	25 Fermé	26
27	28 Fermé	29 Fermé	30 Fermé	31 Fermé		

Vieux-Presbytère
6201, chemin de l'Île
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
G0L 1K0
Téléphone : 418.898.3451

Messagerie administration :
mun_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca
Comptabilité :
comptabilite-ndsd@ileverte.qc.ca

BABILLARD MUNICIPAL

Comité de la bibliothèque municipale

Coordonnatrice
Louise Alain

Membres
Louise Alain, Sylvie Desrosiers, Danielle Pitre, Noëlle Sorin, Maude Tremblay et Julien Fraser

Conseillère responsable
Joanie Harrison

Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Présidente
Gail Richardson

Membres
Charles Méthé, Denis Cusson, Keaven-Yannick Desrochers, Christina Contandriopoulos et Claudia Després

Représentante du conseil
Louise Newbury

Agente de développement territorial
Jeanne Hippolyte

418.867.2885 #257
jhippolyte@mrcrdl.quebec

Inspectrice en bâtiment et en environnement
Julie Lemieux

418.867.2485 #251
jlemieux@mrcrdl.quebec

Services municipaux

Direction générale
Gérald Dionne

Comptabilité
Martine Girard

Adjointe administrative
Anabelle Laquerrre

Voirie d'été
Denis Legault

Travaux publics
Régis Caron-Paul Demers

Bibliothèque
Louise Alain

Centre de récupération
Pierre Fraser-Daniel Raymond

Île Verte
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Service de santé

Dispensaire (CLSC)
Danika Turgeon – Janie Lefrançois – Judith Dumais

6001, chemin de l'Île
418.863.2941 (cell)
Urgence : 9-1-1

Premiers répondants
Gérald Dionne, André-Pierre Contandriopoulos, André Malo, Louise Newbury, Denis Michaud, Mathieu Huck, Bastien Vézina, Charles Méthé, Louise Deschênes et Alain Godbout

Services d'urgence

Sûreté du Québec
418-862-6303
Garde-côtière 1.800.463.4393

Pharmacie

136-A, Seigneur-Côté
418.898.3111

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi
de : 9 h à 18 h

Horaire des pharmaciens(nes) :
Du lundi au vendredi
de : 9 h à 16 h

familiprix

Pharmacie Philippe Lépicier
Et Marie-Hélène Miousse inc.